

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication : 13/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-6-5-2

Séance du mercredi 5 décembre 2012

BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA DELEGATION A L'ACTION TERRITORIALISEE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- inscrit, sur le programme « développement local » (F 231 et F 731) 570 230 € d'AP, et 259 410 € de CP de fonctionnement et 1 152 000 € de CP d'investissement.
- inscrit, sur le programme « partenariat avec les villes » (F 232) 435 090 € de CP d'investissement ;
- inscrit, sur le programme F 234 « patrimoine communal », 1 427 864 € d'AP, et 2 369 500 € de CP d'investissement et 10 000 € de CP de fonctionnement ;
- inscrit, sur le programme F 235 « contrats d'agglomération » 56 000 € de CP d'investissement.

	AP	CP
F231	570 230 €	259 410 €
F232		435 090 €
F234	1 427 864 €	2 369 500 €
F235		56 000 €
<i>Sous total investissement</i>	<i>1 998 094 €</i>	<i>3 120 000 €</i>
F731		1 152 000 €
F734		10 000 €
<i>Sous total fonctionnement</i>		<i>1 162 000 €</i>
Total général	1 998 094 €	4 282 000 €

- Donne délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions